

# Sexisme à l'Assemblée nationale française, vu par un Turc

jeudi 24 octobre 2013, par [Michel Alfordari](#)

**Même en France, il s'avère qu'il peut encore arriver à une députée de faire l'objet de remarques sexistes à l'Assemblée Nationale. Lors du débat sur la réforme des retraites le 8 octobre dernier, la députée écologiste Véronique Massonneau qui défendait un amendement a été interrompue par le député UMP Philippe Le Ray qui s'est moqué de sa collègue en imitant les « *caquètements* » d'une poule.**

On peut être déçu de l'irresponsabilité d'un élu donnant un tel exemple de grossièreté à un moment où les personnages politiques souffrent d'un discrédit croissant dans l'opinion publique et que l'extrême droite monte en puissance. Déçu, mais finalement pas surpris qu'un député exprime ce qui est sans doute le fond de sa pensée car des comportements misogynes similaires ont été observés à plusieurs reprises dans le passé. En effet, des personnalités comme Dominique Voynet, Roselyne Bachelot, Michèle Barzach, Edith Cresson, Elisabeth Guigou, Catherine Trautmann, Rachida Dati et Cécile Duflot ont toutes fait l'objet d'attaques sexistes, souvent liées à leur physique ou leur tenue vestimentaire.

Pourtant ce qui est nouveau cette fois-ci - et l'on s'en réjouit - c'est la réaction de l'Assemblée : en effet, celle-ci a sanctionné financièrement l'élu pour comportement sexiste, ce qui est apparemment une première. De même, l'incident a été largement relayé dans les médias et l'intéressé lui-même s'est excusé (*en privé*) auprès de sa collègue (*même si son excuse* - « *Je ne peux pas être sexiste : j'ai des collaboratrices* », *rappelant un peu le fameux « Certains de mes meilleurs amis sont des Juifs » - n'a fait que trahir le peu de réflexion dont il est visiblement capable*).

Cet incident permet de nous rappeler qu'il existe en France une certaine culture où la tolérance au sexisme ordinaire a longtemps été relativement importante par rapport à d'autres pays occidentaux comparables. Or, comme le racisme ou l'antisémitisme, il existe un chemin qui va du discours sexiste à l'acte agressif. C'est pourquoi il est d'autant plus décevant de voir des personnalités publiques oublier leur responsabilité particulière d'exemplarité dans leur discours ou dans leur comportement.

Une juriste française m'expliquait il y a quelques années que la notion de « *date rape* » (*viol commis par une connaissance*), tristement familière aux États-Unis, n'existait pas dans le droit français jusqu'à il y a peu de temps et que le viol n'était donc pas suffisamment réprimé. Étrange ressemblance - toute proportion gardée, bien sûr - avec les « *circonstances atténuantes* » longtemps accordées par la justice turque aux hommes commettant des « *crimes d'honneur* » en Turquie. Ainsi, la justice française m'avait paru bizarrement plus proche de la justice turque que de la justice américaine, du moins sur cet aspect précis.

Toutefois, il est injuste de se servir d'un seul aspect de la condition des femmes pour une comparaison générale entre deux pays. Et il ne sert à rien de rappeler que les femmes en Turquie ont obtenu le droit de vote quinze ans avant leurs homologues françaises alors que les agressions contre les femmes et les suicides dus aux mariages forcés y connaissent une recrudescence ces dernières années [1]. De même, aucun intérêt à se vanter que le taux d'activité des femmes en France est près de trois fois supérieur à celui en Turquie [2], alors qu'une femme meurt en France tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon [3].

Ce qui importe, c'est l'existence d'un potentiel à faire évoluer la société. En particulier, les sociétés civiles

(médias, ONG) turque et française ont-elles plus de liberté et de moyens pour réagir et influencer sur les politiques dans le sens d'une amélioration de la situation des femmes ?

Il est difficile de répondre favorablement à cette question en ce qui concerne la Turquie. En effet, en 2002-2004 c'était principalement l'impulsion de la candidature à l'UE qui avait permis de faire évoluer dans le bon sens le droit pénal turc concernant les crimes d'honneur. Aujourd'hui, le gouvernement autoritariste a fini par créer un climat de censure où le dernier exemple en date est le licenciement d'une présentatrice de télévision pour cause de « *décolleté inconvenant* » [4]. Et l'impulsion de la candidature à l'UE est quasi-inexistante, tant les relations Turquie - UE se sont dégradées ces dernières années, même si la récente publication du « *Rapport d'avancement sur la Turquie* » constituerait l'occasion, selon l'éditorialiste Cengiz Aktar [5], de renouer la confiance. Mon prochain article s'y penchera.

---

## Sources

[Sexisme à l'Assemblée nationale française, vu par un Turc](#)

Alfandar - Michel Alfandari - Publié le dimanche 20 octobre 2013

---

## Notes

[1] [Violence envers les femmes en Turquie : question personnelle ou politique ?](#) et [Kadın Cinayetlerini Durduracağız](#)

[2] [Global Gender Gap Report](#)

[3] [France : urgence dans la lutte contre les violences faites aux femmes](#)

[4] [Une présentatrice turque licenciée pour un décolleté trop plongeant](#)

[5] [AB'nin yeni ortakları](#)